

Éducation esthétique & participation à la vie culturelle dès le plus jeune âge

Aspects et éléments clés de l'éveil de la créativité chez les tout-petits : pour un dialogue transdisciplinaire.



Réseau suisse d'accueil de l'enfance & Haute école des arts de Berne HKB (éd.)

[La brochure thématique en allemand peut être téléchargée au format pdf](#)

Remarque préliminaire et contenu de la publication

La brochure thématique « Éducation esthétique & participation à la vie culturelle » (ci-après : brochure thématique) s'inscrit dans une série de publications visant à approfondir certains aspects du Cadre d'orientation pour la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance en Suisse (Wustmann Seiler/Simoni 2016)¹. Destinées aux professionnel-le-s de l'éducation, ces publications sont éditées par le Réseau suisse d'accueil de l'enfance, qui collabore pour chacune d'elles avec une organisation partenaire différente. Les fascicules traitent de divers thèmes en lien avec la petite enfance.²

La présente brochure a été élaborée par Karin Kraus et Andrea Ferretti de la Haute école des arts de Berne HKB. Les éditeurs en sont la HKB et le Réseau suisse d'accueil extrafamilial. Elle n'est pour l'instant disponible qu'en allemand, mais une traduction en français est en préparation. La brochure thématique comprend quatre sections :

1. **Objectif, introduction à la problématique, principes de base** (Seite 7-12)
2. **Concepts fondamentaux et leurs dimensions pédagogiques** (Seite 13-30)
3. **Éléments clés pour l'éveil de la créativité** (Seite 31-58)
4. **Champs d'application et perspectives de développement** (Seite 59-70)

Cette synthèse donne un aperçu des idées présentées dans la brochure, en insistant sur les possibilités d'application et de développement.

1. Objectif, introduction à la problématique et principes de base

La *Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant* (art. 31) stipule que celui-ci doit pouvoir participer pleinement à la vie culturelle dès son plus jeune âge. En ratifiant la Convention, la Suisse s'est engagée à respecter et à favoriser ce droit. Dans l'esprit du *Message de la Confédération concernant l'encouragement de la Culture pour la période 2016-2020* (2014)³ la brochure thématique veut stimuler le dialogue entre les professionnel-le-s de la petite enfance, les médiatrices et médiateurs interculturels ainsi que les artistes. Tout comme le *manifeste Arts & Éducation* (2009)⁴ de la Commission suisse pour l'UNESCO, cette brochure appelle à un saut **quantitatif et qualitatif de l'éducation culturelle et artistique dès la petite enfance en Suisse**. La prise en compte de la dimension **quantitative** implique qu'il faut garantir à tous **les enfants dès leur plus jeune âge la possibilité de participer** pleinement à la vie culturelle, celle de la dimension **qualitative**, que les expériences esthétiques doivent pouvoir être vécues dans un contexte artistique.

Approfondissant la vision développée dans le *Cadre d'orientation* (2016), la brochure thématique met en lumière les éléments indispensables pour que la créativité puisse être vécue au quotidien comme une **attitude pédagogique fondamentale**.

Les tout-petits manifestent spontanément une créativité extraordinaire : mus par une curiosité insatiable et un désir d'expérimenter le monde sous toutes ses formes, ils mettent à profit leurs cinq sens pour s'approprier la réalité. Durant la petite enfance, le jeu et la création artistique ne font qu'un, constituant des stratégies d'apprentissage créatives. Pour qu'un jeune enfant puisse développer sa créativité, il est cependant essentiel que son entourage le lui permette, en lui offrant des conditions d'existence qui favorisent les expériences esthétiques et la participation à la vie culturelle.

2. Concepts fondamentaux

La recherche sur la créativité, l'éducation esthétique et la pédagogie de la culture sont des disciplines scientifiques

-
- 1 Wustmann Seiler, Corina & Simoni, Heidi (2016 [2012]) : *Cadre d'orientation pour la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance*. Publication élaborée par l'Institut Marie Meierhofer pour l'enfant sur mandat de la Commission suisse pour l'UNESCO et le Réseau suisse d'accueil extrafamilial. Zurich. (page consultée le 05.06.2017).
 - 2 [Pour en savoir plus et consulter toutes les brochures thématiques parues à ce jour.](#)
 - 3 Conseil fédéral (2014) : *Message concernant l'encouragement à la culture pour la période 2016-2020 (Message culture)*. (page consultée le 05.06.2017.)
 - 4 Commission suisse pour l'UNESCO [éd.] (2009) : *Manifeste Arts&Education*. (page consultée le 05.06.2017).

distinctes qui diffèrent par leurs motivations et leurs modèles explicatifs mais dont le but commun est la mise en lumière des stratégies d'apprentissages, des manières de s'approprier le monde et des méthodes éducatives qui en découlent.

La créativité est la faculté de concevoir des pensées innovantes et de les traduire en actes. Contrairement à une opinion répandue, elle ne se réduit pas à la production de « beaux » tableaux ou de « bons » films. La créativité n'est pas un don, mais une compétence de résolution de problèmes ne demandant qu'à être stimulée. Dans cette optique, il est même indispensable de l'encourager car elle fournit aux enfants des stratégies pour résoudre leurs problèmes.

L'éducation esthétique désigne les mesures éducatives visant à éveiller les facultés sensorielles. Elle devrait s'imposer comme une attitude pédagogique fondamentale dans l'accueil et l'éducation de la petite enfance, car les tout-petits apprennent surtout ce qu'ils expérimentent par le biais des sens.

Selon l'UNESCO, **la participation à la vie culturelle** a trait à **l'ensemble des pratiques culturelles qui se déroulent au sein de la communauté**, qu'elles soient formelles (cinéma, concert) ou informelles (activités communautaires, loisirs individuels comme la lecture), que l'enfant soit actif ou passif (qu'il écoute de la musique ou qu'il en fasse lui-même). La participation à la vie culturelle et les activités de médiation qui en découlent recèlent un potentiel particulièrement intéressant pour le domaine de la petite enfance. Elles permettent en effet de surmonter la barrière des langues, de tisser des liens entre différents milieux culturels et de valoriser la diversité.

3. Éléments clés de l'éveil de la créativité

Pour que les mesures visant l'éveil de la créativité par l'éducation esthétique et la participation à la vie culturelle soient couronnées de succès, il faut ...

- ... mettre l'accent sur le **processus** créatif chez l'enfant (plutôt que sur le résultat).
- ... créer des **espaces de liberté** (en termes de temporalité, locaux, structures, moyens pédagogiques) pour les expérimentations de nature esthétique.
- ... **stimuler** les processus esthético-créatifs de multiples manières (environnement, matériaux, techniques, personnes).
- ... développer de nouvelles idées **avec l'enfant**, partager ses découvertes, ses expérimentations, son étonnement et sa joie.
- ... **reconnaître** et **valoriser** l'expression créatrice de l'enfant.
- ... **intégrer** les expériences esthétiques dans les structures d'accueil et **dans la vie quotidienne (Community Education)**⁵.

4. Champs d'application et perspective de développement

Lors d'un colloque organisé en mai 2016, plusieurs professionnel-le-s de la médiation culturelle et artistique ainsi que de la petite enfance ont défini cinq principaux champs d'application et de développement. Les mesures qui en découlent doivent permettre de concrétiser l'article 31 de la Convention relative aux droits de l'enfant, de répondre à l'appel du *manifeste Art&Education* et de mettre en œuvre le message culture 2016-2020 de la Confédération :

1. Liberté d'expression dès le plus jeune âge
2. Espace de liberté & *Community Education*
3. Co-construction partenariale plutôt que loi de l'offre et de la demande
4. Inscrire les droits de l'enfants dans les contrats de prestations des institutions culturelles et développer de la qualité
5. Visibiliser et honorer la qualité

Il en découle des constats et des mesures résumés ci-après.

5 Le concept de « Community Education » signifie que les enfants se voient offrir de multiples accès à la vie culturelle à travers des rencontres et des projets réalisés avec des personnes de tous âges et tous milieux sociaux (cf. p. 55 et suivantes de l'édition allemande).

Pour qu'un saut quantitatif et qualitatif ait effectivement lieu dans l'éducation esthétique et culturelle de la petite enfance en Suisse, il est indispensable que

Du côté des professionnel·le·s de la petite enfance, ...

... l'éducation esthétique soit inscrite au programme de la formation initiale et continue comme un élément clé de la qualité de l'accueil et de l'éducation de la petite enfance,

... les instances en charge des décisions (Confédération, cantons, communes, directions de structures d'accueil, éducatrices et éducateurs) créent des conditions cadres permettant l'encouragement précoce par le biais de l'éducation esthétique.

Mesures (liste non exhaustive) :

- > Promotion d'une conception élargie de la créativité chez les acteurs du domaine de la petite enfance (également par le biais d'expériences esthétiques vécues personnellement).
- > Les organismes responsables des structures d'accueil incluent l'éveil de la créativité dans leurs concepts pédagogiques et mettent en œuvre des programmes à cette fin.
- > Les directions des structures d'accueil construisent des relations professionnelles avec les institutions culturelles et les médiateurs artistiques et culturels.
- > Les directeurs des structures d'accueil s'assurent que les enfants ont la possibilité de participer à des projets qui stimulent leur créativité.
- > Les structures d'accueil aménagent à l'intérieur et à l'extérieur de leurs locaux des espaces se prêtant aux expériences esthétiques et à la participation à la vie culturelle.
- > Les services en charge des enfants optimisent leurs espaces fonctionnels et aménagent des ateliers dévolus aux activités artistiques.
- > Les labels décernés aux structures d'accueil incluent des critères concernant la qualité des mesures prises dans le domaine de l'éveil de la créativité.

Du côté des professionnel·le·s de la médiation artistique et culturelle, ...

... il va de soi que les jeunes enfants et leurs familles, ainsi que les personnes qui s'occupent d'eux, sont des groupes cibles des offres culturelles,

... les personnes en charge de la médiation disposent des compétences requises en matière d'éveil de la petite enfance.

Mesures (liste non exhaustive) :

- > Les institutions culturelles construisent des relations professionnelles avec les structures d'accueil, y compris au niveau de leurs organisations respectives.
- > En collaboration avec leurs partenaires du domaine de la petite enfance, les institutions culturelles élargissent leurs offres à la tranche d'âge des 0 à 4 ans.
- > Les institutions culturelles désignent en leur sein une personne en charge de la petite enfance (disposant de qualifications professionnelles ou d'une expérience pratique dans ce domaine). Cette personne met en place des partenariats ou des parrainages avec les structures d'accueil, s'assure que les offres sont accessibles aux tout-petits, etc.
- > Les institutions culturelles et leurs partenaires du domaine de la petite enfance collaborent avec les parents et les autres membres de la famille.

Du côté des responsables politiques, ...

... les missions et les responsabilités sont clairement réparties entre les organes et autorités compétents,

... les moyens financiers nécessaires sont alloués selon des critères de qualité transparents.

Mesures (liste non exhaustive) :

- > La Confédération, les cantons et les communes obligent leurs prestataires à appliquer la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant (en particulier l'article 31).
- > Les pouvoirs publics et les fondations privées mettent en œuvre des programmes de soutien et des projets pilotes financés.
- > Les pouvoirs publics et les fondations privées soutiennent les recherches empiriques concomitantes.
- > La Confédération et les cantons créent de nouveaux profils professionnels.
- > Les pouvoirs publics, les associations professionnelles et les fondations privées créent un label de qualité et décernent des distinctions, des prix d'encouragement, des bourses d'étude, des bons de formation continue, etc.